

[Text]

Mr. Mazankowski: Well, no, you said earlier, Mr. Franche, and we were talking about grain, you said specifically, for the establishment of grain terminals on the point of Ridley Island.

What I am really saying is that there are two things wrong with that concept. Number one, you suggest that construction in building the Ridley Island site will not commence until 1980. A terminal would have to be built after that. We are looking at 1985 before we get a terminal, probably. There are sites available, I understand, right now.

The local grain co-ordinating committee are not sold on the site location of Ridley Island. As a matter of fact I understand the Swan Wooster Study, the C.D. Howe Research Institute Study and many other knowledgeable locals do not concur with the National Harbours Board's proposal, unilateral proposal, to push Ridley Island as the site of a grain terminal. I think it is very unfair to have that sort of biased point of view when you are looking at all available options, and bear in mind that what we are looking at here is a facility that is needed very, very badly in terms of movement of Western grain.

Again, according to the local co-ordinating committee—and I am surprised that you suggest that there was consultation. There may have been consultation but there certainly was not much listening as far as the group in Prince Rupert were concerned. The organization there are certainly not sold on the grandiose scheme of a superport commencing with the establishment of grain terminal facilities at Ridley Island. They are not arguing about the concept but they are arguing that the need for a grain terminal is now and it probably could best be developed at the Casey Point site.

If you, as National Harbours Board people, are going to interfere with the development of a grain terminal facility, interfere with the plans of the consortium, you are going to jeopardize the Western Canadian farmer and jeopardize Canada and its ability to move the kinds of amounts of grain that are required to meet the potential that we have in mind. I would hope that as a board you might reconsider this, taking into consideration all available options, and not superimpose your ideas upon the people who are going to be in fact establishing the terminal. Let them make the decision as to where the best site might be.

Mr. Franche: Mr. Chairman, if I misled the Committee in saying it was a grain terminal we were building, it is a bulk facility. The terms of reference of the consultant were clearly to develop the island in its totality as a bulk facility, of which the first commodity would be grain. If I recall well, we requested that the forecast allow for a land area to store eventually 30 million bushels of grain, eventually, with the first stage using 10 million bushels. Mind you, according to what the Canadian Wheat Board has been talking about, which is surge capacity storage of 20 million bushels above the

[Translation]

mer l'île Ridley en un entrepôt portuaire de manutention des marchandises en vrac. Voilà notre priorité.

Mr. Mazankowski: Non, monsieur Franche. Alors que nous parlions de grains, un peu plus tôt, vous avez bel et bien parlé de l'établissement d'un silo-élévateur industriel sur la pointe de l'île Ridley.

Moi, je dis que cette idée comporte deux défauts. Premièrement, vous dites que la construction sur l'île Ridley ne commencera pas avant 1980. Les entrepôts portuaires devront être bâtis plus tard. Nous n'en aurons donc probablement pas avant 1985. Or, je crois comprendre qu'il y a des emplacements disponibles en ce moment même.

Les membres du comité local de coordination des ventes de céréales ne favorisent pas du tout l'emplacement de l'île Ridley. En fait, je crois comprendre que les auteurs de l'étude Swan-Wooster, ceux de l'étude du C.D. Howe Research Institute et de nombreux autres habitants de la région ne sont pas d'accord avec la proposition unilatérale du Conseil des ports nationaux, proposition selon laquelle l'île Ridley constitue l'emplacement approprié d'entreports portuaires pour les grains. Je prétends qu'il ne convient pas que vous ayez des préjugés pareils lorsque vous envisagez diverses options disponibles. Rendez-vous compte que nous songeons là à une installation jugée absolument indispensable pour le transport des grains de l'Ouest.

Toujours selon le comité local de coordination . . . Je trouve surprenant, d'ailleurs, que vous parliez de consultation. Il y a peut-être eu consultation, mais vous n'avez pas vraiment prêté l'oreille en ce qui concerne le groupe de Prince Rupert. Les membres de cet organisme ne sont certainement pas convaincus de la nécessité d'un superport grandiose dont la construction commencerait par l'aménagement d'installations de manutention des grains à l'île Ridley. Ils ne s'opposent pas à l'idée, mais ils soutiennent que c'est maintenant qu'ils ont besoin d'un entrepôt portuaire pour les grains et que l'endroit qui convient le mieux, c'est Casey Point.

Le Conseil des ports nationaux, en s'opposant à l'aménagement d'installations portuaires de manutention des grains, en s'opposant au plan du consortium, risque de causer du tort aux agriculteurs de l'Ouest du Canada et de nuire à l'aptitude du Canada à transporter les quantités de grains jugées nécessaires pour tirer parti des possibilités que nous entrevoyons. J'espère que le Conseil des ports nationaux réexaminera cette question en prenant en ligne de compte toutes les options disponibles, sans imposer ses propres idées à ceux qui, en fait, vont se servir du port. Laissez-les décider de l'endroit qui convient le mieux.

Mr. Franche: Monsieur le président, je crains avoir induit le Comité en erreur en disant qu'il s'agissait de la construction d'installations pour les grains; en fait, il s'agit d'installations de manutention de marchandises en vrac. Le mandat des experts-conseils était bien de proposer un schéma d'aménagement de l'ensemble de l'île pour qu'elle serve à la manutention des marchandises en vrac, la première de ces marchandises étant le grain. Si j'ai bonne mémoire, nous avons demandé que les prévisions prennent en ligne de compte la nécessité de disposer d'un terrain où nous pourrions, en temps et lieu, entreposer 30